



ACADEMIE DE STRASBOURG

Travail présenté par les élèves du collège Anne Frank, 8 rue des Iris 68110, Illzach.

Circonscription de Bruno Fuchs

(6e circonscription du Haut-Rhin)



PROPOSITION DE LOI Visant à protéger la biodiversité marine

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les océans couvrent plus de 70 % de la surface de la Terre et abritent une biodiversité essentielle à l'équilibre de notre planète. Pourtant, cette biodiversité est gravement menacée par la pollution, la surpêche et la destruction des habitats marins. Chaque année, des millions de tonnes de déchets, notamment plastiques, sont déversées dans les mers, mettant en danger les animaux marins et perturbant les écosystèmes.

Face à cette urgence, il est nécessaire d'agir dès maintenant pour protéger la biodiversité marine. Sensibiliser la population, renforcer les règles de protection des espèces et lutter contre la pollution sont des actions essentielles pour garantir un avenir durable aux océans.

Cette proposition de loi a pour but de préserver notre biodiversité marine et d'assurer un avenir plus respectueux des océans.

PROPOSITION DE LOI

Article 1 :

Pour réduire la pollution, des surveillants issus du service civique veillent à la propreté des plages en distribuant des sacs poubelles et en aidant les usagers à trier leurs déchets.

Article 2 :

Les établissements scolaires doivent créer une « Semaine de la mer" pour sensibiliser les élèves à la biodiversité marine et aux dangers de la pollution. Le but de cette semaine est de permettre aux élèves de mieux comprendre l'importance de protéger les océans.

Article 3 :

L'instauration d'une « Journée nationale de la biodiversité marine », le 23 mai de chaque année, a pour but d'encourager les citoyens à ramasser les déchets sur les plages et les rivières pour préserver nos écosystèmes marins.

Article 4 :

L'Etat doit mettre en place un contrat pour protéger les espèces marines adoptées. Toute adoption d'un animal marin nécessite la signature d'un contrat, dans lequel le propriétaire s'engage à ne pas abandonner l'animal dans la nature.

En cas d'abandon, le propriétaire reçoit une amende et peut se voir interdire l'adoption d'un autre animal marin.